

Le Gouvernement du Québec octroie aux étudiants marocains, au titre de la session d'hiver 2021, **10** bourses d'exemption des droits de scolarité supplémentaires, réparties comme suit :



2 Bourses d'exemption pour le 1^{er} cycle/Baccalauréat (Licence)



8 Bourses d'exemption pour le 2^{ème} cycle/Maîtrise (Master)

Conditions d'éligibilité

- Être titulaire du diplôme requis pour le niveau d'études souhaité
- Avoir une **admission définitive**, auprès d'un établissement d'enseignement supérieur québécois, au Programme d'études pour lequel l'exemption est demandée



Dossier de candidature

- Fiche de renseignements (Annexe 1), dûment renseignée
- Formulaire de candidature pour l'attribution des exemptions des droits de scolarité supplémentaires (Annexe 2), dûment renseigné et signé (tapé sur ordinateur, imprimé et signé)
- Preuve récente **d'admission définitive**, auprès d'un établissement d'enseignement supérieur québécois, au Programme d'études pour lequel l'exemption est demandée
- Copie des diplômes obtenus
- Copie des relevés de notes de tous les diplômes obtenus :
 - **Pour les candidats au 1er cycle/Baccalauréat :** Joindre au dossier de candidature les relevés de notes du Baccalauréat et des études effectuées après le Baccalauréat
 - **Pour les candidats au 2^{ème} cycle :** Joindre au dossier de candidature tous les relevés de notes après le Baccalauréat



Candidature

Les dossiers de candidatures sont à envoyer à l'une des adresses électroniques suivantes, selon le cycle d'études souhaité :

- Candidature au 1^{er} cycle/Baccalauréat : baccalaureat.hiver21@gmail.com
- Candidature au 2^{ème} cycle/Maîtrise : maitrise.hiver21@gmail.com

N.B. :

- Les copies des documents requis doivent être scannées en format PDF clair, lisible et portant des intitulés corrects reflétant leurs contenus (exemple : attestation d'admission au Canada, Diplôme du baccalauréat, relevé de notes au Canada, relevé de notes 1ère année, etc.)
- Les bourses d'exemption ne couvrent pas les Programmes de courte durée, les Propédeutiques, les Etudes préparatoires et les Certificats pour tous les cycles d'études ainsi que les Diplômes d'Etudes Supérieures Spécialisés (DESS)
- Les candidats ayant déjà entamé leurs études supérieures dans des établissements d'enseignement supérieur canadiens doivent **obligatoirement** fournir des copies de tous les relevés de notes délivrés par ces établissements, et ce, pour toutes les sessions suivies



Date limite

11 décembre 2020

